



Pau, le 2 juin 202

## Mobilisation dans l'Éducation nationale : jeudi 5 juin 2025 deux ans après, nous restons déterminés

En 2023, nous avons été des millions en grève et en manifestations contre le recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans. Aujourd'hui comme en 2023, nous continuons de porter nos revendications : **abrogation de la retraite à 64 ans, retour progressif à la retraite à 60 ans avec 75 % des meilleurs salaires.**

**Le 5 juin prochain, il y aura enfin un vote à l'Assemblée Nationale concernant la retraite à 64 ans.**

**Cette journée de mobilisation permet aussi de préparer un automne revendicatif et réclamer une autre politique budgétaire contre l'austérité :**

- pour un « choc des moyens » dans l'École publique
- pour une refonte de la grille indiciaire, pour l'augmentation du point d'indice, pour un avancement et des promotions déconnectés des rendez-vous de carrière
- pour l'abrogation du jour de carence et des 10 % de baisse des indemnités en cas de congé maladie.

Pour évoquer et débattre de ces questions, parfois renseigner au mieux les collègues qui ne suivent pas l'actualité syndicale, organisons des heures d'information syndicale le jeudi 5 juin ou aux alentours de cette date afin que ces enjeux déterminants soient exposés. Préparons-nous à combattre pour nos droits, nos revendications !

### Manifestations et rassemblements :

**Pau 10h30 devant la préfecture**

**Bayonne 10h30 Place St Ursule**

## Contre la politique menée par la MEN pour la santé scolaire Action le 10 juin 2025

Les assises de la santé scolaire se sont tenues à Paris le 14 mai. La ministre a rappelé les deux grands objectifs de ses assises : agir pour la santé, le bien-être des élèves et la protection de l'enfance et agir tous ensemble en faveur de la santé mentale.

La pénurie de **médecins scolaires** est fortement pointée par le ministère. Les mesures avancées les concernent donc essentiellement. Leur grille devrait potentiellement être révisée, leur charge administrative diminuée (retrait des PAP), la pratique mixte autorisée (en libéral), et une prime d'installation créée.

Concernant **les assistantes sociales et les infirmières**, leurs missions vont être étendues au premier degré, avec des créations de postes "dans un cadre budgétaire contraint".

Concernant **les PsyEN**, la création des 100 postes de psychologue conseiller-technique en santé mentale (un dans chaque département) se fera à moyen constant. Une indemnité sera proposée. Selon le ministère, c'est LA MESURE pour renforcer l'attractivité du métier. De plus, la formation continue pour renforcer les compétences en santé mentale des PsyEN se fera par kit de formation.

Comme on le craignait, ces assises, menées à grand bruit, ne permettront pas une meilleure prise en charge des élèves et ne vont pas améliorer les conditions de travail des personnels. Elles vont par ailleurs créer un nouveau prescripteur pour les PsyEN en la personne du PsyEN-CT. Nos questions sur la difficulté de recrutement, sur les conditions de formation initiale, sur le changement de spécialité, la création d'un service de psychologie de la maternelle à l'enseignement supérieur, sur les secteurs trop étendus et l'impossibilité de réaliser l'entièreté de nos missions ... n'ont pas obtenu de réponses. Concernant la santé à l'école et notamment la santé mentale, la FSU attendait des mesures fortes notamment en termes de créations de postes.

**C'est pourquoi les PsyEN, les assistantes sociales et les infirmières scolaires de la FSU appellent à une journée d'action le 10 juin 2025.**

## Le Sénat à l'assaut de l'Éducation prioritaire

La commission des finances du Sénat a saisi la Cour de comptes pour évaluer la politique d'éducation prioritaire (EP) depuis 2017. Le rapporteur spécial du Sénat, O. Paccaud (LR) a dressé un rapport d'information suite à la publication du rapport de la Cour des comptes. Ses préconisations dépassent celles de la Cour, visant la pondération REP+, demandant la hausse des seuils en CP/CE1 dédoublé, la mise en place d'une allocation progressive des moyens et même la suppression de toute labellisation !

### Éducation Prioritaire (EP) et Ruralité

Le rapporteur spécial du Sénat a interrogé le ministère dans l'hémicycle, insistant pour réviser la carte de l'éducation prioritaire mais surtout pour « revoir concrètement les critères de classement qui exclut aujourd'hui la ruralité ». Ce raisonnement fait écho aux positions de l'ancien ministre Jean-Michel Blanquer, qui avait opposé la ruralité à l'EP. Le SNES-FSU défend une politique d'éducation prioritaire ambitieuse labellisant tous les établissements qui le nécessitent sur la base de critères sociaux. Par ailleurs il réclame une politique de financements permettant de résoudre les problèmes spécifiques des établissements ruraux (transports, sorties et voyages culturels, places en internat, ambition d'orientation limitée par l'offre accessible, etc.). Traiter des problèmes de la ruralité isolée dans la politique d'éducation prioritaire est un prétexte pour détourner des budgets consacrés aux familles les plus fragiles.

### Une Carte d'Éducation Prioritaire Figée

La carte de l'EP n'a pas été mise à jour depuis 2015, alors qu'une révision était prévue tous les quatre ans. Cette stagnation empêche de prendre en compte les évolutions sociales et économiques des territoires. Par exemple, certains collèges avec des indices de position sociale (IPS) élevés sont en EP, tandis que d'autres avec un IPS plus faible en sont exclus. Le SNES-FSU réclame une révision de cette carte, avec l'intégration des lycées et la prise en compte des critères sociaux.

### Le Label REP et REP+ en Danger ?

Le sénateur Paccaud propose de revoir la manière dont les moyens sont alloués en EP, et de supprimer la labellisation REP/REP+ au profit d'une allocation progressive basée sur des indicateurs socio-économiques. Cette proposition suscite la résistance du SNES-FSU qui considère que le label est un élément essentiel pour garantir les moyens nécessaires aux établissements difficiles. Le rapport met également en lumière les problèmes de gestion managériale dans les REP+ et préconise une révision des heures libérées pour les enseignants de ces établissements.

### L'Indemnité REP+ et les Efforts de Réduction des Moyens

Le rapport mentionne également l'indemnité REP+, qu'il juge comme un "coût budgétaire", bien qu'elle soit justifiée par les conditions de travail difficiles dans ces établissements. M Paccaud propose de renforcer le contrôle managérial et de généraliser le système des postes "à profil", qui a pourtant déjà montré ses limites, comme la tendance à favoriser des personnels spécifiques au détriment de l'ensemble des équipes.

### Le Premier Degré et les Classes Dédoublées

Le rapporteur recommande d'augmenter le nombre d'élèves par classe en CP et CE1 de 12 à 15, ce qui permettrait de fermer des classes, réduisant ainsi le nombre de postes. Une proposition qui soulève des inquiétudes, particulièrement dans les zones urbaines à forte concentration d'élèves en difficulté. Par ailleurs, la Cour des comptes met en question l'efficacité des dédoublements systématiques et le dispositif "Plus de maîtres que de classes".

**Le SNES-FSU réclame une politique ambitieuse d'éducation prioritaire, qui ne soit pas simplement une gestion locale et progressive des moyens, mais un projet national clair et ambitieux, basé sur des critères transparents et concertés. Le SNES-FSU défend l'idée d'un label national pour garantir une égalité des moyens et des ambitions dans tous les établissements en difficulté, qu'ils soient en zone urbaine ou rurale.**